
CESER	: 15 février 2016
Intervention n°	: 05
Document	: Orientations Budgétaires
Thème	: Economie
Orateur	: Emmanuel THAUNIER

Je m'exprime au nom des acteurs économiques du collège 1.

Ces orientations budgétaires, sous un format particulier, ont le mérite d'affirmer les priorités régionales pour le mandat.

Des annonces sont faites sur le terrain de l'économie qui intéressent tout particulièrement les acteurs économiques bretons au regard :

- Du poids confirmé de la région en matière de développement économique suite aux récentes réformes territoriales
- Des mutations que connaît notre appareil productif, illustrées durement par la crise des éleveurs et plus globalement les difficultés connues par la filière agroalimentaire bretonne.

L'année 2016 sera une année de révision de la stratégie régionale alors que le paysage du soutien au développement économique est mouvant : retrait des Départements depuis le 1^{er} janvier 2016 dans le domaine des aides aux entreprises et en 2017 des organismes qu'ils financent, rôle croissant des EPCI qui devront prendre en main leurs nouvelles compétences alors que beaucoup d'entre eux connaîtront dans le même temps un élargissement considérable de leur périmètre géographique ... Toutes ces évolutions ne doivent pas se faire au détriment des actions sur le terrain ! Nous soulignons dès lors le caractère d'urgence, notamment dans cette période transitoire, qu'il y a à structurer un véritable « service public » en la matière qui garantisse aux entreprises un accompagnement adapté, réactif et de proximité.

Nous allons même plus loin : nous sommes prêts à y prendre toute notre place ! Les CCI poursuivent en effet leur régionalisation et se mettent en ordre de marche pour offrir aux entreprises bretonnes le meilleur service dans un contexte de baisse drastique de leurs ressources. A l'horizon 2017, le réseau consulaire passera de 7 à 4 Chambres territoriales en conservant :

- Sa connaissance du tissu économique local et son lien organique avec le monde de l'entreprise en tant qu'établissements publics composés d'élus désignés par les entreprises ;
- Sa proximité à travers ses 350 conseillers d'entreprises répartis sur tout le territoire breton.

Dans ce contexte de reconfiguration de l'écosystème territorial, les CCI s'affirment donc comme partenaire de ce futur service public du développement économique aux côtés de la Région et des futurs EPCI dans les territoires où elles accompagnent déjà les entreprises dans bien des domaines : création-transmission-reprise d'entreprises, commerce, tourisme, industrie ou encore leur transition énergétique et numérique ...

Enfin, nous soutenons également la logique d'une meilleure coordination entre acteurs et outils de l'innovation. Le repositionnement de BDI est un premier élément qui y contribuera certainement et dont nous prenons acte. Nous souhaitons que la mise en œuvre de la stratégie, que l'on appelle aussi Glaz économie, puisse s'appuyer sur les forces existantes, à l'instar des 45 conseillers innovation du réseau consulaire qui sont présents sur le terrain à travers la Bretagne.

Il nous faut également faire davantage pour garantir la lisibilité de nos dispositifs de soutien à l'innovation. Les CCI sont disponibles et ouvertes à la réflexion régionale sur le

positionnement des différentes structures qui interviennent dans ce domaine. Plus globalement, elles répondront toujours présentes aux sollicitations et réflexions visant à améliorer l'accompagnement des entreprises bretonnes.

En ce début de mandat, nous saluons ces premières orientations en matière économique. Nous appelons la nouvelle majorité régionale à faire preuve d'écoute et d'action pour favoriser le retour de la confiance des acteurs économiques et stimuler la reprise de l'activité au service des emplois et de nos territoires.

Je vous remercie de votre attention.